

**HONORAIRES 2022 PARIS
APPLICABLES AUX VENTES**

à la charge de l'acquéreur

Prix supérieur à 4 000 000€ :sur devis
A partir de 400 000€ :5% TTC du prix de vente
Prix inférieur à 400 000€ :20 000€ forfaitaire

HONORAIRES 2022 PARIS APPLICABLES AUX LOCATIONS

1. Bail vide ou meublé soumis à la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989

à la charge du locataire

Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction du bail :12 € TTC / m²

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée :3 € TTC / m²

à la charge du propriétaire

Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction du bail :27 € TTC / m²

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée :3 € TTC / m²

2. Bail soumis au Code Civil (résidence secondaire et bail société)

à la charge du locataire

Honoraires de location :10 % H.T.* du loyer annuel charges comprises

à la charge du propriétaire

Honoraires de location :10 % H.T.* du loyer annuel charges comprises

*TVA applicable de 20%

HONORAIRES 2022 PARIS APPLICABLES À LA GESTION

Loyer mensuel supérieur à 3 500 € :4,5% TTC des loyers encaissés

Loyer mensuel inférieur à 3 500 € :1800 € / an

HONORAIRES 2022 LITTORAL

APPLICABLES AUX VENTES

à la charge de l'acquéreur

A partir de 250 001€ :6% TTC du prix de vente
Jusqu'à 250 000€ : 15 000 € TTC fixes

APPLICABLES AUX LOCATIONS & LOCATIONS SAISONNIÈRES

à la charge du propriétaire

.....25% TTC des loyers encaissés